

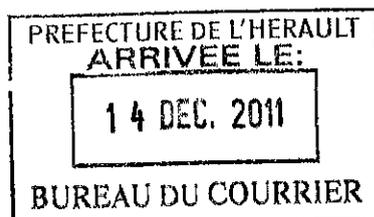


UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 29
Date de la convocation : 6 décembre 2011



N° 11.12.12.11

L'an deux mille onze et le douze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, SAVY.

PROCURATIONS : Mme ROMÉRO en faveur de Mlle CROS
M. CARILLO en faveur de M. PAUL
Mlle VAN ELST en faveur de Mme RAMON BOTONNET
M. SAUVAN en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme FONS VINCENT en faveur de M. CAPRON
M. LE NGUYEN en faveur de M. CONTE
M. MUNOZ en faveur de M. OUSSET
Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY
Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL

ANNEE 2012 – TAUX d'IMPOSITION

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, pour 2012, les taux d'imposition repris dans le tableau ci-dessous. Ces taux sont :

- inférieurs à ceux de 2011 pour la Taxe d'habitation et le Foncier Non Bâti (-25%)
- identiques à ceux de 2011 pour le Foncier Bâti

	2012(estimation)	B
T.H	13 291 000 €	A
F.B	9 155 000 €	S
F.N.B	84 900 €	E
Total	22 530 900 €	S

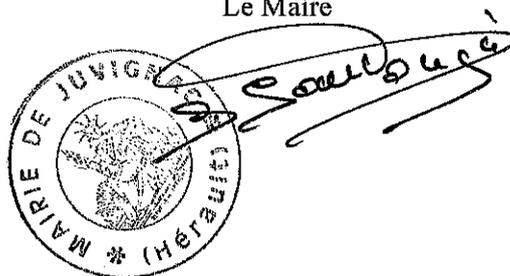
T.H	17.46	
F.B	29.50	%
F.N.B	100.37	

T.H	2 320 609 €	I
F.B	2 700 725 €	M
F.N.B	85 214 €	P
Total	5 106 548 €	T

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le
 et publication
 le